



LES COUPLES CALCULENT

L'une veut se marier, l'autre a déjà la bague au doigt. Pourtant, elles ne voteront pas pareil le 8 mars

« GEOFFROY BRÂNDL1N

Fiscalité » Souhaiter se marier, puis tout arrêter... à cause des impôts. C'est ce qui est arrivé il ya seulement quelques mois à Léonie*. «Mon compagnon et moi-même nous sommes fiancés en août 2024. rebobine la Genevoise de 32 ans. Nous envisagions clairement un mariage classique, mais nous voulions d'abord avoir un enfant et qu'il soit présent le jour du mariage.» Une fois la famille agrandie, la question du mariage revient alors sur la table. «Nous nous sommes renseignés et un calculateur en ligne du canton de Genève a confirmé les échos que nous avons eus de nos proches: à cause des impôts, nous devrions perdre plus de 10 000 francs par an. Avec deux salaires aux alentours de 90 000 francs brut annuels chacun, nous sommes dans la catégorie la plus pénalisée.»

«D'un autre temps»

Si Léonie témoigne, c'est parce que la votation fédérale du 8 mars sur l'imposition individuelle pourrait changer la donne pour elle. Elle votera oui. Son couple ferait partie des 50% de contribuables avantagés par la réforme - seulement 14% devront payer davantage d'impôts fédéraux (particulièrement les couples avec un seul revenu ou avec une grande différence de salaires), selon l'Administration fédérale et bénéficierait, une fois marié, d'une imposition plus clémente. Mais avec le système actuel, son mariage civil n'est plus un projet concret. «S'il ne s'agissait que de quelques centaines de francs, nous

ferions avec. Mais nos charges ne font qu'augmenter. Notre loyer se monte à 3200 fr. à Genève, les primes maladie s'envolent, nous avons pris une voiture avec l'arrivée du bébé, sans compter les frais de crèche.»

Pour assumer ces coûts, difficilement imaginable pour elle ou son conjoint de baisser leur taux de travail en dessous des 90 et 80% actuels. Pourtant ce serait le seul moyen efficace d'alléger la douloureuse. «Je ne veux pas non plus fragiliser ma retraite ou mes options professionnelles. Enfant, j'ai pu constater à quel point le fait de continuer son activité professionnelle a rendu service à ma mère au moment du divorce», ajoute-t-elle.

La trentenaire se montre critique envers le système actuel. Elle le juge «d'un autre temps». «Pour assumer le coût de la vie.

11 est de plus en plus nécessaire de travailler les deux à un taux élevé. L'imposition actuelle pousse certaines personnes à ne pas se marier. Mon beau-frère a par exemple repoussé son mariage pour financer une reconversion professionnelle. Des collègues y ont même renoncé.» Léonie déplore toutefois le fait que l'imposition individuelle créera d'autres inégalités, particulièrement pour des couples mariés où l'un des conjoints ne travaille pas ou amène un salaire bien inférieur à celui de l'autre. Cette situation, la quadragénaire Véronique devrait la vivre. «Nous avons un revenu imposable de 200 000fr. J'ai un petit salaire de 4000 fr. net par mois et mon mari assume la majeure partie de nos charges», explique la Vaudoise. La

fiduciaire du couple lui a proposé une projection. Résultat des courses: en cas de oui, il paierait entre 7000 et 12 000fr. d'impôts communaux et cantonaux supplémentaires. Une nouvelle qui l'a choquée: «Avec des enfants à charge, dont plusieurs majeurs, et le coût de la vie qui augmente, nous mettons déjà peu de côté. Avec mon mari, nous voulons anticiper la retraite, mais ce serait très difficile.»

Projet injuste

«Si cette réforme passe, je la vivrai comme un divorce, continue-t-elle. Elle s'attaque à la notion même de mise en commun qu'est le mariage.» Et d'ajouter: «Au sein de mon cercle amical, peu de couples ont un revenu similaire.»

Selon elle, au-delà des pertes fiscales qui lui ont été annoncées, l'imposition individuelle s'attaque à un système tout entier. «Elle encourage les couples à travailler encore plus, alors que les places de crèches se font de plus en plus rares. Ne faudrait-il pas valoriser ou au moins ne pas pénaliser les personnes, comme certaines mères, qui permettent de décharger ces structures?»

Les projections de sa fiduciaire et sa vision du mariage la mèneront à voter non le 8 mars. En cas de oui, Léonie franchira, quant à elle, le pas du mariage civil, notamment pour se protéger en cas de décès. Elle et son fiancé devaient rencontrer une fiduciaire cette semaine.

Mais pouvons-nous vraiment anticiper les effets de cette loi en prenant seulement en compte le fait de remplir



deux déclarations d'impôt séparées? En ligne, des calculateurs, du camp du oui et de la Radio Télévision Suisse, proposent des prévisions simplifiées sur la base du revenu annuel net de chaque partenaire. Mais seulement pour l'impôt fédéral direct.

Le hic: il ne représente qu'une petite partie de l'imposition des ménages. «Il y aura bien sûr des changements aux niveaux cantonal et communal. mais pour le moment je ne connais aucun canton qui ait annoncé comment il compterait appliquer ce texte. Toute projection à ce niveau reste hypothétique», estime Benjamin Chapuis. professeur associé à la Haute

Ecole de gestion Arc et expert-comptable diplômé. «Nous ne pouvons actuellement pas savoir si des déductions supplémentaires seront accordées pour les enfants, si la progression des barèmes sera modifiée pour limiter le nombre de lésés et sur quelles bases les subventions à l'assurance maladie ou pour les crèches seront octroyées. Les cantons ont aujourd'hui des règles différentes: il est très difficile d'imaginer leur adaptation future.» Benjamin Chapuis en est persuadé: «En cas de oui. les cantons devraient ensuite faire voter leur manière d'appliquer le texte. Le 8 mars, nous nous prononcerons uniquement sur les

effets sur l'impôt fédéral direct et sur l'obligation des cantons de s'adapter à cette nouvelle manière d'imposer les ménages. Les contribuables citoyens ne connaîtront les conséquences fiscales complètes de leur choix que dans cinq ans. après la réforme des lois cantonales et communales.» Les Suisses devront peut-être s'exprimer davantage sur un modèle familial prioritaire que sur des chiffres précis. » Léonie et son compagnon se diront oui si la votation est acceptée. Mariée, Véronique se prépare au contraire à se serrer la ceinture. Chloé Lambert/photo prétexte

* Nom connu de la rédaction

*«Pour assumer le coût de la vie, il est de plus en plus nécessaire de travailler les deux à un taux élevé» Léonie**





Léonie et son compagnon se diront oui si la votation est acceptée. Mariée, Véronique se prépare au contraire à se serrer la ceinture. Chloé Lambert/photo prétexte